

LA CHEVALLERAI

Mars 2019



ÉDITO

Depuis sa création en mars 2018, le conseil municipal des enfants bouillonne d'idées.

Rendez-vous le 27 avril salle des loisirs à 14 heures, pour une course d'orientation en famille (surprise, surprise !!).

En parallèle des oeuvres réalisées en matériaux nobles vont être installées sur le parcours des chemins de randonnées. L'inauguration aura lieu le samedi 1^{er} juin à 11h en mairie.



SÉANCE DU 13 DÉC. 2018

Absents excusés : MM GUILLOSSOU Marie-Claude (donne procuration à Mme RENVOIZE Denise), SALMON Céline (donne procuration M. DOUCHIN Aurélien)

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Conseil Municipal revalorise les tarifs des locations de salles, des photocopies, des concessions au cimetière applicables au 1^{er} janvier 2019.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention territoriale globale où l'ensemble des actions à destination des familles sont référencées, comme l'accueil périscolaire ou l'accueil de loisirs.

Le partenariat avec la CAF se matérialise par la signature d'une convention à l'échelle intercommunale.

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE RUE TRAVERSIÈRE, AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve la passation des avenants aux lots :

- ▶ N°1 - maçonnerie,
- ▶ N°5 - cloisons sèches isolation,
- ▶ N°6 - revêtements de sols,
- ▶ N°9 - plomberie

d'un montant global de 5994,53 € HT qui représente 7,5% du montant initial du marché de travaux.

MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CALVAIRE ET DE BLAIN

Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 1 au marché portant sur la requalification des deux voies communales portant sur la réalisation de branchements d'assainissement individuels tenant compte des possibilités de construction futures.

L'avenant s'élève à 16 180 € HT soit 5,43% du montant initial du marché.

PROJET DE RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE CURE

Le Conseil Municipal sollicite la SAS SOLIHA, bâtisseur de logements d'insertion pour réaliser les travaux de réhabilitation des 4 logements existants. SOLIHA assurera également la gestion locative.

MODIFICATION DES PLAGES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

L'accueil de la mairie sera désormais fermé les samedis matins durant les périodes de vacances scolaires.

ACTION ACCÈS À LA CULTURE

Une régie de recette est créée afin de permettre l'encaissement des participations demandées aux usagers bénéficiaires de cette action. Le CCAS de la commune a conventionné avec le CCAS de la ville de Blain afin de permettre aux personnes orientées par les associations caritatives de participer à des sorties culturelles.

CAPTAGE DU PLESSIS PAS BRUNET À NORT-SUR-ERDRE

Le Conseil Municipal soutient l'action d'Atlantic'eau visant à prononcer l'interdiction immédiate de l'usage du Smétolachrore sur la zone d'alimentation du captage. Une motion est votée en ce sens. Détail en page "Vie locale".

SÉANCE DU 31 JANV. 2019

Absents excusés : MM RENVOIZE Denise (donne procuration à Mme CRUAUD Elisabeth), BALLU Jean-Luc (donne procuration Mme ALO Catherine), LANGLAIS Nathalie (donne procuration à M. BLANDIN Fabrice)

Les membres du Conseil Municipal étaient convoqués à 19h afin de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de Mme GUILLOSSOU Marie-Claude de son poste d'Adjoint au Maire en charge de la vie associative.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir à trois le nombre d'adjoints au Maire et Mme Catherine ALO a été élue au poste de 3^{ème} adjoint au Maire. Elle a été immédiatement installée dans ses nouvelles fonctions.

Mme GUILLOSSOU conserve la fonction de conseillère municipale

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE, PÉRIODE 2018/2021

Le Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 signé pour 4 ans est arrivé à échéance et a été renouvelé pour la période 2018/2021. L'année 2018 a été consacrée à sa construction.

Ce contrat vise à définir le niveau de la participation de la CAF au développement des accueils destinés aux enfants. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'ensemble de la période va s'élever à 53 890,76 €.

PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS RUE DU CALVAIRE ET RUE DE BLAIN

Le Conseil Municipal valide la participation financière de ces travaux actuellement en cours de réalisation sous l'égide du SYDELA d'un montant total de 78 322,37 €.

L'ensemble des réseaux aériens seront enterrés : éclairage public, réseau électrique et de communications électroniques.

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INYERCOMMUNAL DE LA CCEG

Le Conseil Municipal prend connaissance du contenu PLUi de la communauté de communes voisine et en prend acte.

TRAVAUX DE REPRISE DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DU PONT

Le Conseil Municipal valide le devis proposé par la société SBTPE qui vise à rénover le réseau d'eaux pluviales d'une partie de la rue du pont envahi par les racines des arbres.

RÈGLEMENT DES SALLES COMMUNALES

Les règlements des salles sont modifiés afin d'instaurer le tri sélectif sur l'ensemble des salles.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ Parcelle ZH 220 (839 m²), 14 Rue du Vannier : Renonciation
- ▶ Parcelles N 556 et 560 (306 m²), 12 rue de Blain : Renonciation
- ▶ Parcelle ZH 201 (983 m²), 1 rue du Sabotier : Renonciation
- ▶ Parcelle ZL 228 (720 m²), 12 rue Georges Feydeau : Renonciation
- ▶ Parcelle AH 270 (483 m²), 7 place de l'Eglise : Renonciation

ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal valide l'engagement de la démarche de gestion différenciée des espaces qui vise à prendre en compte l'emplacement des espaces dans leur environnement.

Le zonage a été défini en concertation avec les services techniques communaux.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CALE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de rénovation de ce lieu qui est en cours de réflexion et qui vise à développer des services aux usagers et à améliorer l'environnement du site.

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2019

Absents excusés : MM GUILLOSSOU Marie- Claude, SALMON Céline (donne procuration à M. DOUCHIN Aurélien)

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La situation financière de la commune a été présentée au conseil municipal qui prend acte de l'enveloppe disponible pour les projets 2019 qui est estimée à 336 346 €.

OPÉRATION DE CURAGE DE LA LAGUNE ET ÉTUDES PRÉALABLES

Le Conseil Municipal retient l'offre du cabinet AQUASOL de Cesson Sévigné pour réaliser les opérations de curage de la lagune. Cette opération nécessite des études préalables portant sur l'élaboration d'un plan d'épandage des boues.

L'offre s'élève à 24 660 € HT. Les travaux sont prévus au cours de l'été 2019, les études préalables vont démarrer au mois de mars.

RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Le contrat de location avec la société RISO arrivant à échéance, le conseil municipal retient l'offre de la société OMR dans le cadre d'une location. Le montant du loyer trimestriel s'élève à 415,64 € HT.

EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AU CHALONGE

Le conseil municipal valide la convention avec Atlantic'eau visant à permettre l'extension du réseau d'eau potable au village du Chalonge afin de desservir un logement de fonction agricole. Les travaux qui s'élèvent à 5 670 € TTC seront remboursés à la collectivité par le bénéficiaire du permis de construire.

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE CURE

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la réfection complète de la toiture et des huisseries des logements, ce qui augmente la participation financière de la commune à 40 000 € subventionnable par le conseil

départemental. Cette solution permettra une amélioration thermique globale du bâtiment.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ Parcelle AH 492 (590 m²), 5 rue de Nozay : Renonciation
- ▶ Parcelles AH 199 et 205 (1 167 m²), 8 place de l'Eglise : Renonciation
- ▶ Parcelle AH 135 partielle (3 395 m²), 35 rue de Nantes : Renonciation
- ▶ Parcelles ZC 117 (562 m²), Le Mortier : Renonciation
- ▶ Parcelle ZC 118 (600 m²), Le Mortier : Renonciation
- ▶ Parcelle ZL 152 (2 589 m²), rue du Bourg Besnier : Renonciation.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- ▶ Vendredi 29 mars 2019
- ▶ Vendredi 26 avril 2019
- ▶ Vendredi 24 mai 2019

SALLES COMMUNALES, TRI DES DÉCHETS

La commune souhaite s'inscrire dans la démarche de la redevance incitative mise en oeuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 et mettre en place le tri sélectif dans les salles communales (salle des loisirs, salle de théâtre).

Aussi désormais, les déchets doivent être triés. Les déchets issus du tri sélectif doivent être amenés par les particuliers et les associations aux bornes de tri prévues à cet effet

Des conteneurs destinés aux déchets ménagers et aux déchets organiques type compost sont à disposition dans la salle et seront pris en charge par les services communaux



MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économie d'énergie, l'éclairage public sera coupé chaque année du 15 juin au 15 août à compter de 2019.

Il sera bien entendu maintenu durant la fête des battages.



FRELONS ASIATIQUES

La période du printemps est propice au retour des frelons asiatiques.

En 2018 4 nids n'ont pu être détruits en raison de leur découverte tardive. C'est donc le moment pour scruter la nature et surtout les arbres.

Si vous repérez un nid appelez de suite

la Mairie

02 40 79 10 12

les services techniques passeront vérifier qu'il s'agit bien de frelons asiatiques et se chargeront de faire intervenir le service du FDGDON.

A ce jour la commune prend en charge 100% de la destruction d'un nid de frelons asiatiques. ■

FLEURISSEZ VOS PIEDS DE MURS

La commune renouvelle l'opération "Fleurissez vos pieds de murs".

Distribution de semis le samedi 30 mars en mairie à partir de 10h. ■

DÉFI FAMILLE "PRESQUE" ZÉRO DÉCHET !

On se pose assez rarement la question du devenir de nos déchets, de nos sacs poubelles...



Actuellement, ils sont enterrés à Treffieux et mettront de nombreuses années à se dégrader... tout en ayant un impact sur la nature du sol, de l'eau... et puis tous ces emballages et suremballages augmentent le volume des déchets, il s'agit de ressources naturelles et d'énergie consommées, pour au final, finir à la poubelle.

Un beau gaspillage énergétique donc...

Avec la mise en place de la redevance incitative, certains ont des craintes... comment faire pour sortir moins souvent notre bac à poubelle ???

Pourquoi ne pas transformer cette crainte en opportunité ? Changeons nos habitudes de consommation pour générer moins de déchets !

QUALITÉ DE L'EAU

L'EAU DISTRIBUÉE À LA SORTIE DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DE NORT-SUR-ERDRE EST DE BONNE QUALITÉ SANITAIRE.

L'eau du robinet est un des aliments les plus contrôlés, notamment par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé - ARS).

La présence d'un produit de dégradation de pesticides (ESA Métolachlore), à une concentration supérieure à la limite réglementaire fixée à 0,1 µg/l ne présente pas, selon l'ARS, de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation définie en 2013 par l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) à 510 µg/l.

Afin d'améliorer encore la qualité de l'eau distribuée, le Syndicat d'eau de la région de Nort-sur-Erdre a décidé d'adapter la filière de traitement du Plessis-Pas-Brunet : une étude est en cours. La plus efficace des solutions reste cependant une interdiction pure et simple de l'usage de cette molécule.

C'est ce qu'a demandé le Syndicat dans une motion adoptée à l'unanimité le 29 novembre 2018. ■



saep
Région de
Nort-sur-Erdre

Des citoyens de La Chevallerais, déjà lancés dans la réduction de leurs déchets, mettent en place un groupe de partage pour les familles volontaires souhaitant se lancer dans la réduction de leurs déchets.

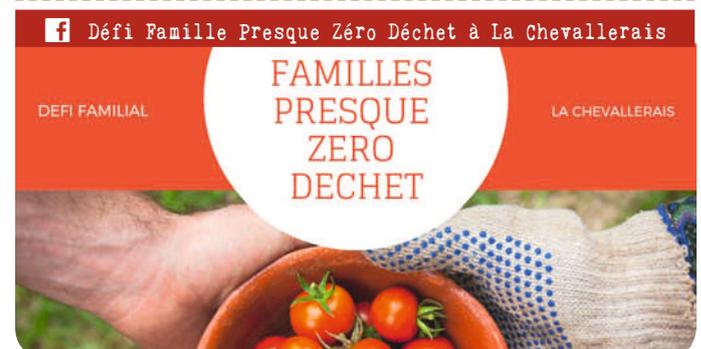
L'objectif est :

- ▶ Partager nos trucs et astuces
- ▶ Accompagner les familles volontaires
- ▶ Se lancer un défi familial
- ▶ Partager un moment convivial

Vous voulez en savoir plus ?

Rendez-vous le 28 mars à 20H15 à la Salle des Loisirs.

defi0dechet@gmail.com



UN NOUVEAU NOM POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE TRANSPORT : LILA DEVIENT ALÉOP

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région des Pays de la Loire dispose de la compétence transports, et a décidé de rassembler tous les modes de transports dont elle a la charge sous une appellation commune.

Ainsi les transports Lila et Lila à la demande sont notamment concernés et changent de nom.

Plus d'information sur le site :

aleop.paysdeloire.fr



SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Après plusieurs incidents de circulation dans la commune, tant en centre bourg que sur les axes desservant les villages, il est bon de rappeler quelques règles de circulation afin de prévenir d'éventuels accidents de plus graves conséquences.



PIÉTONS :

Sur les routes de campagne, hors agglomération, quand il est seul, le piéton doit circuler sur le bord gauche de la chaussée (dans le sens de la marche), face aux véhicules (sauf si la sécurité du piéton est risquée, en cas de travaux par exemple).

En groupe, les piétons doivent marcher sur le bord droit de la chaussée, afin de pouvoir être doublés par les véhicules (sauf quand le groupe est organisé en petite colonne, les uns derrière les autres).

Dès lors qu'il existe des trottoirs, les piétons doivent les emprunter que ce soit le trottoir de droite ou de gauche

POUR LES ENFANTS EMPRUNTANT LES CARS DE RAMASSAGE SCOLAIRE

Un gilet jaune de sécurité est remis à chaque élève, uniquement par l'A02, lors de sa première inscription. Le gilet doit être repérable le jour (couleur jaune), et la nuit (bandes réfléchissantes).

Les modalités de distribution sont définies par l'A02.

Le gilet jaune de sécurité doit être porté à chaque trajet, dès la montée et tout au long de la chaîne de transport et vice-versa. Le port du gilet jaune de sécurité est fortement recommandé de la descente du car à l'établissement scolaire, de même sur le cheminement entre le domicile et le point d'arrêt.

Il doit être porté toute l'année quelle que soit la saison ou les conditions de visibilité.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



AUTOMOBILISTES ET ENGIN MOTORISÉS, DEUX ROUES ETC...

Bonne nouvelle !!!!! le code de la route est identique en campagne tout comme en ville.

Force est de constater que les incivilités en matière de respect des règles de conduite, se multiplient (non respect des signalisations STOP, refus de priorité dans les ronds points, sens interdits de circulation empruntés, non respect des passages piétons, réglementation des vitesses pas respectée, ainsi que les routes barrées).

Il est demandé à chacun d'entre nous, dans l'intérêt de tous et surtout afin d'éviter un éventuel accident dramatique, de bien vouloir faire les efforts nécessaires à l'application du bon respect du code de la route dans le BOURG ainsi que dans les villages et routes conduisant vers ces derniers.



DÉMARCHAGE ABUSIF

La Mairie a été alertée par des particuliers qui subissent depuis quelques temps, des démarchages abusifs.

Exemple : " passage de techniciens pour faire changer le vieux compteur électrique, ou le démoissage de la toiture, ou le changement des matériaux d'isolation etc. " Les individus restent en moyenne 3 à 4 heures avec le futur client, lui font signer un devis bien au-dessus de ce qu'un professionnel sérieux aurait pu faire, et le tour est joué. Sans parler qu'ils peuvent vous proposer un paiement en plusieurs fois, en oubliant de vous dire que les chèques seront déposés tous à la même date.

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à en parler autour de vous (enfants, voisins, Mairie), et vous avez de toute façon un délai de rétractation de 14 jours, ce qui veut dire que vous pouvez annuler votre commande de travaux ou de matériels par simple lettre recommandée avec accusé de réception. ■



ANIMAUX DOMESTIQUES

Vous avez fait le choix de posséder un animal domestique.

Vous vous êtes donc engagé à prendre soin de lui, à veiller à ce qu'il ne dérange pas les voisins, à ce qu'il ne se ballade pas tout seul sur la voie publique, et à ce qu'il laisse les trottoirs propres lors de sa promenade.

Vous les aimez ?

Surveillez-les, prenez soin d'eux et de l'environnement. ■

Une fuite d'eau après compteur ?

Faites réparer la fuite* par un professionnel !

Vous bénéficierez du plafonnement de votre facture à hauteur de deux fois votre consommation moyenne constatée sur les 3 dernières années.

atlantic'eau
service public de l'eau potable

Comment procéder ?

- 
1- Localiser la fuite
Elle doit se situer sur la canalisation* après compteur.
- 
2- Réagir vite
Faites réparer la fuite dans un délai de 1 mois.
- 
3- Faire intervenir un professionnel
Ne réparez pas la fuite vous-même car vous ne bénéficierez pas du dégrèvement.
- 
4- Envoyer le justificatif
Transmettez la facture de la réparation du plombier (mentionnant la localisation de la fuite, l'objet, le montant et la date) à :
SAUR • TSA 81109 • 44 504 La Baule Cedex
- 
5- Bénéficier du dégrèvement
Si votre demande répond aux conditions mentionnées, votre facture sera plafonnée.

*hors fuite sur équipements domestiques (sanitaires, chauffage, appareils ménagers et leurs joints de raccord) qui peuvent bénéficier du tarif fuite.



RÉHABILITATION RUE TRAVERSIÈRE

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école rue Traversière se terminent.

Le logement de type T3 sera mis à la location à compter du 15 mai et les associations pourront disposer de la salle de réunion en septembre conformément au calendrier envisagé.

Les participations financières de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional ont contribué à l'aboutissement de ce projet.

L'inauguration est prévue début mai, elle aura lieu un vendredi soir. La date n'est pas encore fixée.



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DU CALVAIRE ET DE BLAIN

Les travaux d'effacement des réseaux électriques sont terminés, restera la suppression du réseau téléphonique aérien courant avril.

En mai interviendra la réfection de la voirie sur la partie rue du Calvaire et les aménagements de sécurité. Les aménagements paysagers interviendront quant à eux en septembre et seront réalisés avec le concours des services techniques.

Les travaux de reprise de la voirie sur la rue de Blain seront réalisés en 2020.

L'Etat, le Conseil Régional au travers du contrat territorial régional élaboré conjointement avec la communauté de communes de la région de Blain ont participé au financement de ce projet. La collectivité a également perçu une subvention au titre des amendes de police. Le SYDELA a pris en charge 75% du montant des travaux d'effacement des réseaux électriques et 52% pour l'éclairage public.



PERMIS DE CONSTRUIRE du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019

N° PC	DATE DÉPÔT	NOM/PRÉNOM	ADRESSE	SURFACE (M ²)	DESTINATION
044 221 18 B1010	17/12/2018	LADRIER Mickaël	Le Bois Luce	62	Changement d'affectation d'un garage en habitation (location)
044 221 18 B1013	24/01/2019	GORIN Denis	12 rue du Bourg Besnier	27	Garage attenant à la maison
044 221 19 B1001	07/02/2019	MORGUEN Marc	3 impasse des Mimosas	36	garage

DÉCLARATION PRÉALABLE du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019

N° DP	DATE DÉPÔT	NOM/PRÉNOM	ADRESSE	DESTINATION
044 221 18 B2044	24/12/2018	PAPIN Simon	Le Chalonge	division pour 1 lot à bâtir pour la construction d'un logement de fonction
044 221 18 B2045	27/12/2018	SOLHA pour Commune La Chevallerais	51 rue de Nantes	modification de l'aspect extérieur
044 221 19 B2001	31/01/2019	GORIN Denis	45 rue de Nantes	remplacement de la toiture
044 221 19 B2002	31/01/2019	HUNEAU Alain	28 rue du Pont	pergola
044 221 19 B2004	28/02/2019	GUITTON Yves chez BCG	11 rue du Landreau	division pour 1 lot à bâtir

VIE INTERCOMMUNALE

Blain - Bouvron - La Chevallerais - Le Gâvre

Résidence de journaliste Culture

À vous l'antenne!

STAGE DE DÉCOUVERTE DE LA RADIO

DU MARDI 7 AU DIMANCHE 12 MAI 2019

GRATUIT*

"L'EUROPE DU CÔTÉ DE CHEZ SOI"

** Le coût du stage sera couvert par le Département de la Loire-Atlantique et la DRAC Pays de la Loire dans le cadre du Projet Culturel de Territoire du Pays de Blain.*

Cette action est mise en œuvre dans le cadre de la démarche partenariale « Projets Culturels de Territoire » proposée par le Département aux intercommunalités de Loire-Atlantique, en partenariat avec l'État - Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC). Pour plus d'informations : www.loire-atlantique.fr/projetculturelterritoire

En partenariat avec :

le département de Loire-Atlantique
et la DRAC des pays de la Loire.

Loire Atlantique

DRAC Pays de la Loire

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE

Le projet de mise en place d'une résidence de journalistes s'inscrit dans le cadre du Projet Culturel de Territoire qui a été adopté le 28 juin 2017 au niveau de la communauté de communes de la Région de Blain.

La journaliste Laëtitia Moreni a été sélectionnée le 20 décembre 2018 pour faire vivre cette résidence de journaliste. Titulaire d'une carte de presse, elle collabore depuis 10 ans avec différents médias : presse écrite, radio, et télévision. Elle sera accueillie du 1^{er} mars au 31 mai 2019.

Afin de mettre en place cette résidence, Laëtitia Moreni va être en lien avec plusieurs acteurs du territoire.

Les deux groupes scolaires communaux, l'école Leau et l'école Saint-Aubin ont déjà confirmé leur participation à ce projet. La bibliothèque "Colette" va également se joindre à ce projet.

Le thème de l'Europe a été choisi en raison des élections européennes futures et de l'actualité du territoire avec en mars avril les 20 ans du jumelage Blain-Rebrisoara et la tenue du Festival de la Paix qui mettra à l'honneur l'Italie sur Bouvron.

Différentes actions vont être menées comme des actions éducatives à destination des scolaires, les publics jeunes et adultes, des soirées ouvertes à tous et des actions de formation notamment destinées aux enseignants, aux animateurs et aux bibliothèques.

Des stages de découverte autour des métiers de la radio, création de reportages avec les scolaires, conférence autour des fake news.

Plusieurs animations ponctueront cette résidence.

VOUS SOUHAITEZ VOUS JOINDRE À CE PROJET ?

Mme Isabelle DUVAÏL, chargée de développement culturel

isabelle.duvail@cregionblain.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LA DÉMARCHE ?

Après la phase de diagnostic en 2017, a été engagée la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durable, document stratégique qui fixe les orientations du futur PLUi et qui est actuellement en cours de finalisation.

Le PADD fera l'objet d'un débat au sein des conseils municipaux des 4 communes de la CCRB en mai/juin 2019 pour une adoption définitive prévue en juin/juillet de cette année.

Les ateliers participatifs qui se sont déroulés en fin d'année 2018 ont permis d'enrichir le débat.

Après l'adoption du PADD, la phase de rédaction du règlement sera engagée.

Un registre est à votre disposition en Mairie pour faire part de vos observations.

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

www.pays-de-blain.com

/habitat-assainissement/plan-local-urbanismeintercommunal
/communication-du-pluih



LA PRIME PAYS DE LOIRE COMMERCE ARTISANAT : UNE AIDE DE LA RÉGION EN FAVEUR DES ARTISANSCOMMERÇANTS.

A travers son Pacte pour la Ruralité, la Région des Pays de la Loire entend soutenir le commerce de proximité en milieu rural, car celui-ci doit s'adapter sans cesse à de nouveaux enjeux et répondre aux attentes d'une clientèle à la recherche de qualité et de convivialité.

Grâce à son dispositif régional "Pays de la Loire Commerce Artisanat", la Région souhaite renforcer son action pour soutenir l'investissement et ainsi la revitalisation des communes en situation de fragilité commerciale.

A travers cette subvention, la Région accompagnera financièrement et directement les commerces en milieu rural dans leurs projets d'aménagements ou de modernisation de leur outil de travail (*travaux d'aménagement, mise aux normes et accessibilité, achat de matériels professionnels neufs et véhicules de tournée et leur aménagement...*)

Sur le Pays de Blain, les Communes de Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais ont été identifiées en situation de fragilité commerciale.

Le dispositif vise également les commerces en création ou en reprise.

LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES SONT LES SUIVANTES :

- ▶ Boulangerie-pâtisserie
- ▶ Boucherie-charcuterie auxquels s'ajoutent
- ▶ Poissonnerie
- ▶ Autres commerces de détail alimentaires : fruits et légumes, boissons, etc.
- ▶ Alimentation générale, supérette
- ▶ Tabac-presse
- ▶ Cafés/restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale, ou exerçant une activité complémentaire (*épicerie, point poste, dépôt de pain*)
- ▶ Salon de coiffure
- ▶ Institut de beauté
- ▶ Fleuriste
- ▶ Station-service
- ▶ Garage-automobile

La Région intervient à hauteur de 30% maximum des dépenses d'investissement éligibles HT, sous réserves des règles de cumul. Les dépenses doivent avoir un montant minimum de 10 000 € HT et le plafond des dépenses éligibles est de 75 000 € HT. Ainsi le montant maximum de subvention s'élève à 22 500 €. Les matériels d'occasion sont exclus.

CONTACT :

Maison de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation **02 70 49 99 01**



LA VIE À L'ÉCOL'EAU

Vendredi 30 novembre dernier, les classes de CM1 et de CM2 de l'école Ecol'eau ont visité le FRAC de Carquefou. Dans ce lieu dédié à l'art contemporain, ils ont découvert le centre de documentation et deux salles d'exposition.

La plus petite salle accueille une exposition intitulée « *Je suis devenue une chaise, une amie, un pied, le nez, le pot et le chien* ». Elle regroupe des affiches réalisées à l'encre. La grande salle accueille des oeuvres d'une nouvelle exposition d'artistes roumains, restés en résidence pendant l'automne : « *Manufacturing nature / naturalizing the synthetic* ». Les différentes installations se composent de sculptures, de vidéos, de photographies et productions diverses sur les thèmes du sable, la pierre, les plantes et la lumière.

Cette visite très surprenante et intéressante a permis aux élèves de mieux comprendre l'art contemporain et de changer leur regard sur certaines choses (comme les « mauvaises » herbes...).



Ensuite, les deux classes de l'Ecol'eau ont poursuivi leur périple par une visite de la "Maison Radieuse" de Rezé. Ils ont pu dessiner l'extérieur de ce grand immeuble coloré de l'architecte Le Corbusier. Ils ont visité l'appartement témoin datant des années 50 et le toit terrasse où se situe une école maternelle. La Maison Radieuse contient 294 logements répartis sur 17 étages. Elle peut accueillir jusqu'à 1 400 habitants.

Très contents de leur visite, les CM1 et CM2 encouragent les classes qui le souhaitent à venir découvrir ces deux lieux.

Depuis cette visite, les élèves de la classe de CM1 ont décidé de décorer leur classe à la manière de Le Corbusier en apposant des bandes de couleurs sur les fenêtres.



INSCRIPTIONS RENTRÉE 2019 :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant en maternelle ou en primaire à l'école publique Ecol'eau (enfant né en 2016 pour l'inscription en PS, en 2017 pour l'inscription en TPS), merci de prendre contact avec la directrice, Maïlys TOUGAIT. Possibilités de rdv le soir après 16h45 et le lundi.

02 40 79 68 49

Avant toute inscription, merci de vous présenter dans un 1^{er} temps en mairie afin d'obtenir une fiche de pré inscription.



Une matinée portes ouvertes est organisée le samedi 30 mars, de 10h à 12h.



ÉCOLE SAINT-AUBIN

LES ÉLÈVES DE MATERNELLE FÊTENT TOUS ENSEMBLE LA NOUVELLE ANNÉE

Jeudi 10 janvier 2019, tous les élèves de maternelle de l'école Saint-Aubin se sont réunis pour fêter ensemble la nouvelle année.

Pour l'occasion, ils ont partagé une grande galette avec 4 fèves à l'intérieur ! Les rois et reines ont été chaleureusement applaudis. Ce moment de convivialité a été très apprécié par les enfants.



LES CM EN SORTIE AU THÉÂTRE.

Jeudi 31 janvier, la classe de CM de l'école St Aubin a eu la chance d'aller au théâtre pour découvrir la pièce « Quand j'étais petit je voterai », inspirée du livre de Boris LE ROY.

Les deux acteurs, dynamiques et talentueux ont permis aux élèves de s'évader de leur quotidien pendant le temps d'une heure, avec des moments de rire et de tendresse.

Les élèves sont passés du rôle d'acteur (*l'année scolaire dernière*) au rôle de spectateur. Ils apprennent à respecter le silence, à garder une écoute attentive, développent leur imagination et leur esprit critique. De plus, ce très agréable moment s'inscrit entièrement dans le nouveau projet de l'école "Grandir entre art et culture". D'ailleurs, cette sortie s'ajoute aux autres actions déjà en cours dans les classes : travail sur des œuvres d'art, découverte d'artistes, chant chorale avec une intervenante, création d'un logo, d'un court métrage, sortie au cinéma, visite de Nantes...



INSCRIPTIONS 2019/2020



L'école Saint Aubin

Accueil
possible des
PPS tout au
long de
l'année



- Assure un cadre bienveillant
- Suscite le plaisir d'apprendre
- Fait grandir toutes les intelligences
- Encourage, la solidarité, la tolérance et le respect
- Développe l'autonomie et la confiance en soi pour la réussite de tous

La directrice se tient à votre disposition pour inscrire votre enfant de la Pré-petite section au Cm2 pour la rentrée 2019

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 0240791251 ou par mail ec.chevallerais.st-aubin@ec44.fr/site <http://ecole-saint-aubin.fr>

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les jeunes conseillers municipaux poursuivent leurs travaux dans le cadre de leur mandat.

Le Conseil Municipal des Enfants souhaite interpeller prochainement le Conseil Départemental pour la sécurisation de l'axe routier La Chevallerais / Blain.

Les jeunes élus travaillent aussi pour mener une étude de faisabilité pour la construction d'un nouvel équipement sportif sur la commune.

Par ailleurs, ils préparent actuellement autour de La Chevallerais un parcours land-art : des œuvres utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, eau, rocher, etc.). En parallèle, ils préparent une course d'orientation ouverte à toute la famille qui vous permettra de découvrir l'histoire de La Chevallerais grâce à un jeu de questions/réponses.



Retenez-bien la date du : **samedi 27 avril**, départ salle des Loisirs à 14 heures.

LES ENFANTS DU CME SE LANCENT DANS LE LAND'ART

En janvier dernier, le Conseil Municipal des Enfants a validé la réalisation d'un Land'Art sur le circuit du canal de la Chevallerais. Ce parcours est inscrit au Plan Départemental de Promenade et de Randonnée sur 8 km environ. Le thème choisi par les enfants est le monde imaginaire et fantastique.

POURQUOI UN LAND'ART ?



Pour animer, émerveiller les gens, les étonner aussi et rendre encore plus belle une promenade. Les enfants du CME veulent créer du lien en impliquant toutes les personnes intéressées et valoriser notre espace naturel local.

Le projet implique aussi des associations (*Les petits Loups, Créat'Isac...*) et les écoles.

La randonnée a été parcourue à deux reprises par les enfants, des parents et des bénévoles pour identifier les endroits où les œuvres seraient positionnées. Un atelier de création a déjà eu lieu.

Quatre dates sont prévues :

- ▶ samedi 15 mars de 14h30 à 16h30, salle des loisirs
- ▶ samedi 30 mars de 10h30 à 12h, salle du théâtre
- ▶ et les samedi 6 et 28 avril de 10h30 à 12h, salle des loisirs.

Pour les enfants, un Land'Art c'est faire de l'art avec la nature ou des objets recyclés et faire la randonnée à été l'occasion de ramasser des branches, du crin de cheval, des plumes, de la paille. Inauguration : samedi 1^{er} juin, 11h, en mairie.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET :

Stéphane Gasnier

02 40 79 10 12

ALSH DES PARPALLOUS



RAPPEL :

Les inscriptions pour le centre de loisirs fonctionnent par période de vacances et par cinq périodes pour les mercredis (entre chaque vacance scolaire).

Nous demandons aux familles de bien vouloir respecter les dates limites d'inscriptions pour chaque période et de bien vouloir déposer les inscriptions à l'accueil de la mairie ou par mail :

alsh@lachevallerais.fr

ÉTÉ 2019 : ATTENTION CHANGEMENT DES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les Modalités d'Inscriptions pour le centre de loisirs et les mini-camps de l'été 2019 se feront lors des 2 permanences qui auront lieu au centre de loisirs en présence de l'équipe d'animation :

- ▶ le samedi 25 mai 2019 de 9h à 12h
- ▶ et le mercredi 5 juin 2019 de 17h à 19h.

Aucune inscription réceptionnée à l'accueil de la mairie avant le jeudi 13 juin 2019 ne sera prise en compte !!!

Selon les places restantes, des inscriptions seront possible à l'accueil de la mairie entre le 13 et 29 juin 2019 (les permanences étant à privilégier).

Les dossiers complets seront pris en compte dans l'ordre d'arrivée et selon les places disponibles.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES VACANCES D'ÉTÉ !

Pour les vacances d'été, les annulations ne pourront se faire **qu'une semaine AVANT celle-ci**. Passé ce délai, les absences seront facturées aux familles.

Aucune fiche d'inscription déposée au centre de loisirs auprès de l'équipe d'animation ne sera prise en compte !

VIE ASSOCIATIVE

ART L'EXPO POUR TOUS

Entrée gratuite

10h / 12h - 14h / 18h30



6 / 7 Avril

Salle St Pierre à Saffré

Avec la participation de :

Tiphaine Arbrun - Judi Balavoine - Brigitte Boudrot - Elisabeth Brault - Bernard Bresnu
Loïc Chatellier - Sébastien Chavin - Frédéric Cochu - Eric Delacroix - Marie Douaud
Elodie Fraisse - Grégory Janot - Jean François Joguet - Jack Lamy - Bruno Leroy
Céline Prudhomme - Florence Rey - Annick Triballeau
Mairie de SAFFRE



LA CLÉ DES CHAMPS, ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE ADULTE

L'association organise une porte ouverte le samedi 11 mai 2019 à 9h30. Rendez-vous à la salle des loisirs.



BETTE COMME CHOU

BETTE COMME CHOU : une nouvelle association en cours de création qui a pour but d'organiser la distribution participative de produits alimentaires Bio et locaux, dans un but solidaire, équitable, et éco responsable.

Aussi, afin de permettre l'aménagement du local (*l'épicerie*), nous recherchons du bois pour faire des étagères, ou des étagères, une table assez grande, et une ou 2 balances de commerce.

Vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail de l'Amicale Laïque :

amicalelaiquelachevallerais@gmail.com

Nous prendrons contact le moment venu. Merci de votre aide.

PÉTANQUE CHEVALLERAIISIENNE

L'association de Pétanque organise le samedi 23 mars les qualifications départementales en tripléte pour les licenciés.

Rendez-vous en bas du terrain de football pour taper la boule dès 13h30.

LES JEUNES INCITÉS À DONNER LEUR SANG

Notre Assemblée Générale à eu lieu le vendredi 1^{er} février à la Chevallerais avec une quarantaine de participants.

Notre tâche est de préparer les collectes mais aussi de promouvoir le don de sang, de sensibiliser les jeunes et défendre le bénévolat.

Le nombre de dons reste stable (793 dons en 2018), grâce à l'arrivée de nouveaux donneurs. En 2018, nous avons enregistré 86 nouveaux donneurs et pour 65% d'entre eux, des jeunes de 18 à 29 ans. Mais le plus souvent, ils ne viennent qu'une fois dans l'année. Il faut donc les inciter à venir plusieurs fois. Cependant, les donneurs qui reviennent donner le plus fréquemment sont ceux de 60-65 ans. Ils sont plus disponibles.

Nous reconduisons les actions de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens. Nous intervenons auprès des élèves de 6^e, dans le cadre du rallye citoyen et auprès des lycéens de Camille Claudel et du lycée St Clair.

Nous sommes 41 donneurs habitants la Chevallerais et le nombre d'habitants en âge de donner est de 929. Donc un taux de générosité de 4,4%. On peut faire mieux quand on sait que 88% des Français estiment que le don de sang est un geste facile qui ne prend que quelques minutes mais seuls 34% se disent prêts à donner leur sang dans les 6 prochains mois et à peine 4% passent réellement à l'acte.

Engagez-vous ! Prenez le temps de sauver des vies.

1 million de malades pourront être soignés cette année grâce à votre générosité.

PROCHAINES COLLECTE À BLAIN :

► mardi 26 mars de 16h00 à 19h00

► le jeudi 23 mai de 16h30 à 19h30

à la salle des Fêtes rue Pierre Morin.



AMICALE LAÏQUE

SECTION DANSE

Les activités et événements proposés par la Section Danse se poursuivent en 2019.

Un stage de danse s'est tenu le vendredi 22 février à la salle des Loisirs ! Ce temps fort a permis de réunir une petite dizaine de personnes (ados et adultes), tous niveaux confondus, autour d'échauffements, de chorégraphies, et d'ateliers création.

VOICI LES PROCHAINES DATES À RETENIR :

- ▶ La Section Danse vous accueillera lors de sa première Porte Ouverte le vendredi 26 avril de 20h à 21h30 à la salle du Théâtre : Un nouveau rendez-vous incontournable !
Ceci n'est pas le spectacle de fin d'année, juste une manière de satisfaire la curiosité des parents, et une occasion d'apprécier le travail réalisé par les élèves depuis le début de l'année dans chaque discipline (Eveil, Moderne, Aérodance). Entrée gratuite.
- ▶ En l'honneur des 5 ans de la Section Danse, une vente de tee-shirts (enfants, femmes, hommes) sera réalisée le soir-même de la Porte Ouverte. Plus de détails très prochainement.
- ▶ Une deuxième bourse aux vêtements "spéciale danse" aura lieu en mai.
- ▶ Le gala se déroulera le samedi 15 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Blain. Nouveauté : Billetterie en ligne !



Nous reviendrons très prochainement vers vous pour vous donner les informations !

N'hésitez pas à consulter et à suivre notre page Facebook :

 AmicaleLaïqueLaChevallerais

Vous trouverez toutes les informations concernant la Section Danse ainsi que celles de l'Amicale Laïque de la Chevallerais !

danse.chevallerais@gmail.com



CINÉ DÉBAT

« Tout s'accélère » de Gilles VERNET.

Mardi 21 mai - salle du Théâtre avec le documentaire

Gilles est un ancien trader devenu instituteur dans le 19^e arrondissement de Paris. Il s'interroge avec ses élèves de CM2 sur l'accélération vertigineuse de notre monde. Fasciné par leurs réflexions sur notre mode de vie et notre rapport au temps, il décide de les filmer puis d'aller à la rencontre d'experts du sujet. Pourquoi nos sociétés recherchent-elles toujours plus de croissance ? A quel impératif obéit cette accélération alors que ces enfants de 10 ans mettent en évidence ses limites ?

Laetitia MORENI journaliste en résidence sur le territoire du Pays de Blain sera présente sur le thème des médias. ■

LE JARDIN DU TEMPS LIBRE

Nous sommes une association appelée le jardin du temps libre.

Nous semons, désherbons et récoltons des légumes qui sont destinés en grande partie pour les Restos du Cœur de NANTES et de NOZAY . Nous vendons également nos légumes aux particuliers que nous ramassons le lundi.

APPELEZ DANS LA SEMAINE pour passer commande :

02 40 79 80 38

Et de plus nous envisageons de participer au téléthon 2019

QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2018 :

4184 kg de pomme de terre, 1247 kg de carottes, 739 kg d'oignons, et 1610 kg de betteraves. Cette année nous allons varier nos récoltes en y ajoutant des choux et des citrouilles



Pour que l'association continue de vivre , nous aurions besoin de plus de bénévoles. Actuellement nous sommes une équipe de dix personnes environ et la venue de nouveaux bénévoles serait bien accueillie.

CONTACTS :

Régine CHAILLOU

06.81.58.54.43

reginechaillo@gmail.com

Nadine SAUERWEIN

06.87.40.65.59

nadine.sauerwein@orange.fr



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 26 MAI 2019

UN PARLEMENT EUROPÉEN QUI NOUS REPRÉSENTE

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans **au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.**

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres *. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79 *.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour**. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats *. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

CHOISIR UN PROJET POUR L'EUROPE

« **Quelle Europe voulons-nous ?** » : c'est la question centrale des élections européennes.

En allant voter, vous choisissez un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs.

Choisir une liste plutôt qu'une autre, c'est choisir la composition du Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Ils agissent alors dans des domaines tels que ...

- ▶ L'emploi / les droits sociaux
- ▶ Le climat / l'environnement
- ▶ La gestion des frontières
- ▶ La santé / l'alimentation
- ▶ La sécurité

UN PARLEMENT EUROPÉEN QUI VOTE ET CONTRÔLE

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (*les États membres*) la quasi-totalité des normes européennes (*directives et règlements*) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne.

La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

COMMENT VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- ▶ être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- ▶ être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- ▶ jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- ▶ être inscrit sur les listes électorales d'une commune (*possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France*).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019.**

Comment s'inscrire ?

Par internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr

/Elections/Comment-voter

VOUS ÊTES CITOYEN EUROPÉEN

Tout ressortissant de l'Union européenne, s'il est majeur, peut voter et être élu aux élections européennes et municipales, dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il réside.

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

 **705 ***

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

 **79 ***

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars 2019

POUR EN SAVOIR PLUS :

cettefoisjevote.eu



L'UNION EUROPÉENNE



AGENDA

MARS

VENDREDI 1 ^{ER} , 20 H 30	REPRÉSENTATION THÉÂTRE	JEUNES CHEVALLIERS	THÉÂTRE
SAMEDI 2, 20 H 30	REPRÉSENTATION THÉÂTRE	JEUNES CHEVALLIERS	THÉÂTRE
DIMANCHE 3, 14 H 30	REPRÉSENTATION THÉÂTRE	JEUNES CHEVALLIERS	THÉÂTRE
SAM.16 & DIM.17, 10 H 30 - 12 H 30	RÉSERVATION REPAS ÉLECTION DES REINES	COMITÉ DES FÊTES HALL	THÉÂTRE
SAMEDI 23, 20 H	REPAS ANNUEL	ESC FOOT	SALLE DES LOISIRS
SAMEDI 23, 14 H	CONCOURS QUALIF. TRIPLETTES	PÉTANQUE CHEVALLERAISIENNE	TERRAIN PÉTANQUE
MARDI 26, 16 H - 19 H	COLLECTE DE SANG	ADBS DON DU SANG	BLAIN
SAMEDI 30, 20 H	ÉLECTION DES REINES	COMITE DES FÊTES	SALLE DES LOISIRS

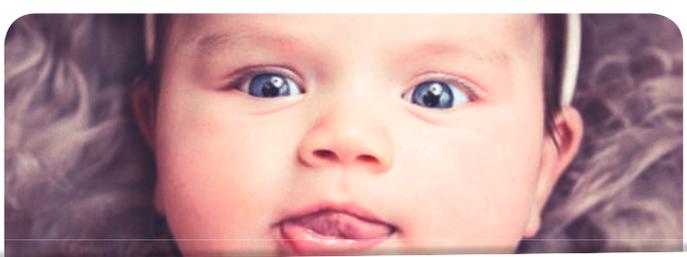
MAI

DIMANCHE 5, 10 H	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	CHASSE	SALLE ASSOCIATION
LUNDI 6, 16 H 30 - 19 H 30	COLLECTE DE SANG	ADBS DON DU SANG	FAY DE BRETAGNE
JEUDI 23, 16 H 30 - 19 H 30	COLLECTE DE SANG	ADBS DON DU SANG	BLAIN
SAMEDI 25, 9 H	REPAS ANNUEL	STÉ DE CHASSE	SALLE DES LOISIRS

JUIN

SAMEDI 1 ^{er} , Journée	TOURNOI DE FOOT	ESC FOOT	TERRAIN DE SPORT
DIMANCHE 2, Journée	TOURNOI DE FOOT	ESC FOOT	TERRAIN DE SPORT
LUNDI 3, 20 H 30	SOIRÉE "PETITS LOUPS"	ASSISTANTE MATERNELLE	RUE TRAVERSIÈRE
LUNDI 10, 13 H 30	CONCOURS PÉTANQUE DOUBLETTES	PÉTANQUE CHEVALLERAISIENNE	TERRAIN DE PÉTANQUE
SAMEDI 22, Journée	FÊTE DE L'ÉCOLEAU	AMICALE LAÏQUE	SALLE DES LOISIRS
DIMANCHE 30, Journée	KERMESSE SAINT-AUBIN	APEL	BAS TERRAIN FOOT

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019

30 janvier 2019	TANGUY Paul	NANTES
-----------------	-------------	--------

DÉCÈS

Du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019 (transcription)

7 février 2019	BOUTEILLER Marie, veuve SURGET	85 ans
28 février 2019	GRIMAUD Paul	84 ans

EN 2018 :

21 NAISSANCES,
5 DÉCÈS (dont 4 transcriptions),
5 MARIAGES